

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1776

**Artikel:** L'Europe à quitte ou double : attention, danger : la commission du Conseil des Etats veut un seul vote sur l'extension et la reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes  
**Autor:** Dépraz, Alex  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012459>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'Europe à quitte ou double

*Attention, danger: la commission du Conseil des Etats veut un seul vote sur l'extension et la reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes*

Alex Dépraz (17 avril 2008)

La voie bilatérale avec l'Union européenne est truffée de pièges juridiques et politiques. Le débat qui s'ouvre sur l'avenir de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est emblématique de cette complexité. Ce traité fait partie du premier lot de sept accords conclus avec Bruxelles, les «accords bilatéraux I» que le peuple avait acceptés en mai 2000 à une majorité de deux contre un. Ces sept accords forment un tout indissociable: si l'un d'eux est résilié, la guillotine tombe et tout l'édifice s'effondre six mois plus tard. Un risque en principe limité car la dénonciation des traités internationaux est chose rare.

Conclus pour une durée initiale de sept ans, tous les accords de ce premier paquet continueront donc leur vie si personne ne bouge. Mais, au moment de la ratification de l'ALCP, l'UDC avait réussi un coup brillant: même si le parlement décide de ne rien faire, sa décision doit être sujette au référendum facultatif. La menace d'un vote populaire plane ainsi sur l'ensemble des accords, même si les autorités n'ont aucune décision à prendre! Et le temps presse: la période initiale de sept ans s'achèvera le 1er juin 2009. L'enjeu concerne un pan entier de nos relations avec l'UE. Mais toute la voie bilatérale ne serait pas remise en cause: les accords bilatéraux II ratifiés en 2004, qui portent sur des sujets aussi importants

que la fiscalité de l'épargne ou encore Schengen et Dublin, continueraient à être pleinement valables.

L'Accord sur la libre circulation des personnes contient encore une autre particularité. A l'inverse des autres accords, il doit être renégocié à chaque fois qu'un nouveau pays adhère à l'UE. Et là aussi, notre droit interne prévoit que cette extension fait l'objet d'une décision parlementaire susceptible de référendum (DP 1756). On se souvient ainsi que le peuple avait accepté en 1995 d'étendre la libre circulation aux dix nouveaux membres du club de Bruxelles (à une majorité de 56%). Aujourd'hui, c'est l'application, à des conditions épurement négociées, à la Bulgarie et à la Roumanie qui est en jeu.

Hasard du calendrier: l'extension aux deux pays de l'Europe du Sud-Est intervient au même moment où se pose la question de la «*non résiliation*» de l'ALCP. Le Conseil fédéral propose en bonne logique deux arrêtés au parlement: l'un sur l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie, l'autre sur la reconduction de l'ALCP. Ce qui entraîne deux possibilités de référendum et deux questions distinctes en cas de vote même si celui-ci a lieu le même jour. La commission compétente du Conseil des Etats propose au contraire que le parlement adopte un seul paquet englobant les deux questions.

Le très probable vote populaire se transformerait alors en plébiscite sur la voie bilatérale.

La procédure en un seul vote – soutenue par le PS et le PDC – ne présente que l'apparence de la clarté. Les conséquences des deux «*non*» ne sont pas identiques. Le «*non*» à la Roumanie et à la Bulgarie entraînerait une crise, mais ne menacerait pas les autres traités des bilatérales I: l'absence d'extension, si elle est difficilement acceptable pour l'UE, ne constitue pas une résiliation. Il existerait une marge de manœuvre – bien qu'étroite – pour la négociation. Une résiliation de l'ALCP par la Suisse, seule conséquence possible d'un vote négatif du peuple, serait beaucoup plus grave puisque tout l'édifice des bilatérales I s'écroulerait mécaniquement. On ne voit pas pourquoi les citoyens ne seraient pas capables de faire la différence entre ces enjeux.

Deuxième inconvénient du paquet. Dans ce dossier capital, les responsabilités doivent être clairement établies. A l'opposition d'assumer, si elle l'entend, les deux récoltes de signatures et les conséquences des éventuels refus. Or, si l'UDC n'a pas fait mystère de son intention de soumettre au peuple l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie, elle est restée beaucoup plus nuancée – et sans doute plus divisée – sur la reconduction d'accords qui sont vitaux pour

notre économie. S'il n'y a qu'un référendum, les anti-européens pourront concentrer leur feu

sur les Roms tout en prétendant ne pas avoir d'autre choix que de menacer

l'ensemble des accords bilatéraux I. Une stratégie aux résultats très incertains.

## **La crise alimentaire s'invite au débat sur le libre-échange**

### *Doris Leuthard et les agriculteurs entre l'Union européenne, l'OMC et les émeutes de la faim*

Albert Tille (21 avril 2008)

L'opposition était programmée entre Doris Leuthard et quelque 400 agriculteurs romands dans un débat organisé par le journal Agri sur l'ALEA, l'accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne. Les émeutes de la faim au Cameroun et autres pays pauvres, étranglés par la hausse des cours mondiaux des céréales, ont fourni de nouvelles munitions aux paysans très majoritairement hostiles à l'accord. Ils ne se battent plus seulement pour leurs revenus. Face à la pénurie alimentaire qui menace le monde, ils entendent défendre l'approvisionnement de la Suisse par une production de proximité renforcée à l'abri de nos frontières. L'accord de libre-échange agricole qu'entend négocier le Conseil fédéral aboutirait au résultat inverse. Les produits européens meilleur marché envahiraient la Suisse, au détriment de la production nationale. Maintenons donc nos protections et nos prix pour prévenir la pénurie, disent-ils.

Doris Leuthard invite également la crise alimentaire dans le débat sur l'ALEA. Mais d'une autre manière. La flambée des cours mondiaux va diminuer l'énorme écart entre

les prix suisses et étrangers, qui atteignait 46% en 2006. L'adaptation aux conditions européennes sera facilitée. Et puis l'ALEA, loin de mettre en cause la production agricole nationale va, au contraire, la garantir sur le long terme. Malgré le système actuel de protection, l'agriculture suisse a perdu 10% du marché national ces 7 dernières années. Les consommateurs et l'industrie de transformation sont attirés par les produits étrangers plus avantageux. L'accord offrirait des débouchés à une production suisse de qualité. Introduit progressivement, le libre-échange ne serait pleinement effectif qu'en 2017. Une aide massive de la Confédération de 3 à 6 milliards de francs assurerait une transition sans douleur. Un groupe de travail auquel participeront les principales organisations agricoles est déjà désigné pour élaborer des mesures d'accompagnement.

La base paysanne ne croit pas à son avenir dans le grand marché européen. Les différences de prix constatées aujourd'hui sur le terrain sont trop abyssales pour être surmontées. Le succès de l'agriculture autrichienne n'ébranle pas les certitudes. La

situation suisse est si particulière qu'elle doit le rester durablement. Les dirigeants agricoles, parfaitement conscients des contraintes et des pressions internationales, ont une hostilité moins frontale. Ils ne pratiqueront pas la politique de la chaise vide dans le groupe de travail sur les mesures d'accompagnement à l'ALEA. Mais ils demandent au Conseil fédéral d'attendre le résultat des négociations de l'OMC avant d'entrer en discussion avec Bruxelles. Le Conseil fédéral n'est pas de cet avis. La crise alimentaire mondiale s'est également invitée à l'OMC. Elle a essentiellement pour effet d'exiger plus fermement que les pays riches renoncent à subventionner leurs exportations qui désorganisent les agricultures vivrières des pays pauvres. Mais rien n'est changé dans l'exigence de l'ouverture des frontières des pays riches, dont l'Europe. Que ce soit cette année, dans deux ou trois ans, la Suisse sera contrainte à faire de larges concessions agricoles. La seule alternative serait de quitter l'organisation, un geste suicidaire. Il faut donc préparer la libéralisation face au monde en cherchant, au plus tôt, un solide ancrage dans le marché européen. Attendre